



École alsacienne

Covid19 - Protocole de gestion des cas suspects, cas avérés et contacts à risque

22/09/2020

Ce document décrit la conduite à tenir lorsqu'un élève a été diagnostiqué positif au covid-19, lorsqu'il a été en contact sans protection efficace avec une personne diagnostiquée positive au covid-19 ou bien lorsqu'il présente les symptômes de cette maladie. Par extension, le protocole est le même pour les adultes qui travaillent à l'École alsacienne.

Ce protocole complète notre protocole général ([covid-19 - Protocole sanitaire de l'École alsacienne](#)), il sera régulièrement mis à jour en fonction de l'évolution de la situation et des directives prises par nos autorités de tutelles.

Tous les élèves qui sont cas suspects, cas avérés ou cas contact et qui doivent rester isolés à leur domicile bénéficient de notre [plan d'enseignement à distance](#).

Un élève présente des symptômes de la covid-19

Lorsqu'un élève présente des symptômes évocateurs de la covid-19 (fièvre supérieure à 38°C ou survenue brutale d'un ou plusieurs des signes cliniques suivants : toux avec fièvre ou sensation de fièvre, fatigue inexplicable, douleur musculaire inexplicable, maux de tête inhabituels, diminution ou perte du goût ou de l'odorat, diarrhée), les parents doivent :

1. isoler l'enfant au domicile (il ne suffit pas de garder l'enfant à domicile, il faut l'isoler de ses proches et de ses camarades) ;
2. consulter le médecin traitant ;
3. prévenir notre Cellule santé : cellule-sante@ecole-alsacienne.org (merci d'indiquer le nom et



JAMAIS SANS MON MASQUE





École alsacienne

la classe de votre enfant, ainsi que votre numéro de téléphone portable pour que nous puissions vous joindre facilement)

Retour à l'École

- Si le médecin traitant ne prescrit pas de test COVID RT-PCR sur prélèvement nasopharyngé : le retour à l'École est possible **lorsque les symptômes ont disparu et avec une attestation des parents** précisant que l'enfant a consulté le médecin, qu'aucun test n'a été prescrit et que ses symptômes ont disparu. Cette attestation doit nous être envoyée à cellule-sante@ecole-alsacienne.org
- Si le médecin prescrit un test COVID RT-PCR sur prélèvement nasopharyngé :
 - Si le test est négatif, le retour est possible après que les symptômes ont disparu et que la famille a envoyé une attestation précisant que les symptômes ont disparu et que le test est négatif. Cette attestation doit être envoyée à cellule-sante@ecole-alsacienne.org
 - En cas de test positif : voir ci-dessous.
 - Si, 7 jours après le prélèvement, le résultat du test n'est pas obtenu, contactez la cellule santé : cellule-sante@ecole-alsacienne.org
- Si le médecin traitant n'a pas pu être consulté, le retour à l'École est possible après 7 jours d'isolement et disparition totale des symptômes. La famille prévient cellule-sante@ecole-alsacienne.org.



JAMAIS SANS MON MASQUE





École alsacienne

Un élève est un cas positif covid-19

Un élève est considéré comme cas positif à la covid-19 :

- soit à la suite d'un test COVID RT-PCR sur prélèvement nasopharyngé,
- soit à la suite d'un avis médical.

Les parents doivent :

1. isoler l'enfant au domicile (il ne suffit pas de garder l'enfant à domicile, il faut l'isoler de ses proches et de ses camarades)
2. consulter le médecin
3. prévenir notre Cellule santé (cellule-sante@ecole-alsacienne.org) en lui adressant le résultat du test ou un certificat médical attestant que l'élève est covid+ (merci d'indiquer le nom et la classe de votre enfant, ainsi que votre numéro de téléphone portable pour que nous puissions vous joindre facilement)

Dans ce cas, l'École contactera rapidement la famille afin d'établir la liste des contact à risques (pour la définition du contact à risque, voir ci-dessous).

Retour à l'École

Le retour est possible 7 jours après la date du prélèvement du test positif, si tous les symptômes ont disparu. Les parents doivent écrire à cellule-sante@ecole-alsacienne.org pour en attester.



JAMAIS SANS MON MASQUE





École alsacienne

Un élève est contact à risque d'une personne positive covid-19

Définition d'un **contact à risque** : est considérée comme contact à risque, toute personne ayant eu un contact direct avec un cas confirmé covid+ sans mesure de protection efficace (par exemple sans masque).

Pour être considéré comme contact à risque, le contact doit avoir eu lieu, jusqu'à deux jours avant et jusqu'à 6 jours après l'apparition des symptômes ; en l'absence de symptômes : jusqu'à deux jours avant et jusqu'à 6 jours après le test.

Précisions :

- Lorsque le masque grand public est porté par un cas confirmé et une personne, cette dernière n'est pas considérée comme contact à risque.
- en primaire :
 - Lorsqu'un écolier est cas confirmé, les personnels ne sont pas considérés comme contacts à risque dès lors qu'ils portent un masque grand public de catégorie 1 (comme ceux fournis par le ministère en charge de l'éducation nationale).
 - Les autres élèves de la classe ne sont pas considérés comme contacts à risque.
- en collège - lycée : Lorsqu'un collégien ou un lycéen est cas confirmé, les personnels et les autres élèves de sa classe ne sont pas considérés comme contacts à risque dès lors qu'ils portent tous un masque grand public.
- Une personne qui n'a pas porté de masque alors qu'elle était à proximité d'un cas confirmé, en particulier lors d'un repas ou d'une activité sportive, elle est considérée comme contact.
- Lorsque trois cas confirmés surviennent parmi les élèves d'une même classe, toute la classe



JAMAIS SANS MON MASQUE





École alsacienne

est considérée comme contacts à risque.

- Une personne ayant été en contact avec un contact à risque ou un cas suspect n'est pas considérée elle-même comme un contact à risque ; elle ne le devient que si elle a été en contact avec un cas avéré covid.

Si un élève est contact à risque, la famille doit :

1. isoler l'enfant au domicile (il ne suffit pas de garder l'enfant à domicile, il faut l'isoler de ses proches et de ses camarades)
2. si ce n'est pas l'École qui vous a fait part de la situation de contact à risque, contacter cellule-sante@ecole-alsacienne.org (merci d'indiquer le nom et la classe de votre enfant, ainsi que votre numéro de téléphone portable pour que nous puissions vous joindre facilement)
3. Faire pratiquer 7 jours après le dernier contact à risque avec le cas confirmé un test RT-PCR sur prélèvement nasopharyngé. NB. En cas d'apparition de symptômes durant cette période, il faut évidemment consulter votre médecin.

Retour à l'École

- L'élève contact à risque peut revenir à l'École dès qu'il a obtenu le résultat négatif du test RT-PCR sur prélèvement nasopharyngé réalisé 7 jours après le dernier contact à risque et après avoir envoyé une attestation de ce résultat négatif à cellule-sante@ecole-alsacienne.org.
- En l'absence de test ou de résultat du test, l'élève pourra revenir à l'École 14 jours après le dernier contact à risque et après avoir informé cellule-sante@ecole-alsacienne.org.
- NB. Un élève vivant sous le même toit qu'un « cas confirmé » doit rester à son domicile tant



JAMAIS SANS MON MASQUE





École alsacienne

que le cas confirmé est malade et jusqu'au résultat négatif d'un test RT-PCR sur prélèvement nasopharyngé réalisé 7 jours après la guérison du cas confirmé, résultat qui doit être communiqué à l'école par une attestation écrite envoyée à cellule-sante@ecole-alsacienne.org. En l'absence de test ou de résultat du test, l'élève pourra revenir à l'École 14 jours après le dernier contact à risque et après avoir informé cellule-sante@ecole-alsacienne.org.

Recommandation supplémentaire

- Dans tous les cas, si un test est pratiqué et que vous avez le moindre doute, nous comptons sur vous pour attendre le résultat du test avant le retour à l'École.

Références

- [Suspicion ou confirmation de cas covid-19 : ce qu'il faut faire](#)
- [FAQ sur les conditions générales de la rentrée scolaire \(mise à jour 20 septembre 2020\)](#)
- [covid-19 - Protocole sanitaire de l'École alsacienne](#)



JAMAIS SANS MON MASQUE

